

N° réf. : 1912174D

Objet : Adhésion 2020

Lyon, le 2 janvier 2020

Chère collègue, cher collègue,

En ce début d'année 2020, il est essentiel de ne pas relâcher la pression en faveur des communes et du monde rural. L'année a été marquée par des événements inédits avec l'opération Mairies ouvertes, initiée par l'AMRF, le Grand Débat, l'Agenda rural obtenu dans le sillage de la mobilisation en faveur du monde rural, et enfin, un goût d'inachevé avec une loi dite "Engagement et proximité" qui trahit l'absence de volonté réelle de faire confiance aux élus de proximité ou encore la poursuite des attaques contre l'autonomie de la commune (suppression de la TH, maintien des compétences obligatoires...). Ajoutons-y le retour en grâce des communes et des maires mais essentiellement dans la parole et encore peu dans les actes, et la certitude qu'une nouvelle fois, les avancées obtenues ne sont rien au regard de ce qui reste à conquérir.

Tout cela crée un contexte favorable à l'avancée de nos défis communs, au sein de l'Association des Maires Ruraux de France. Il est déterminant dès lors de procéder à l'adhésion dès le début de l'année 2020 avant même que ne soit effectué le renouvellement des conseils municipaux.

L'accueil des nouveaux élus, leur formation, la mise en œuvre de l'Agenda rural, la détermination à porter le fer là où il est nécessaire de le faire pour défendre les maires, à construire avec l'État local une relation de confiance, à accomplir un travail auprès des pouvoirs publics, à accroître la pression pour que l'État central évolue, ce sont les combats que nous devons mener en 2020 avec l'opiniâtreté de l'élue que vous êtes. Que vous ayez encore la volonté d'agir en préparant une liste et un projet pour votre commune, ou de passer la main, votre implication continue ou nouvelle dans notre association est déterminante. Dans tous les cas, je veux saluer cet engagement et vous remercier pour tout le chemin parcouru.

C'est le sens de l'appel que nous vous lançons au seuil de cette nouvelle année.

Pour ce faire, adhérer à l'AMRF vous permet de bénéficier de services, nouveaux ou renforcés (*), et l'association a besoin de votre implication pour amplifier son rôle dans le paysage local et national. Cette situation est le fruit de l'engagement de tous ces élus qui ajoutent à celui pour leur commune, celui pour un idéal collectif qui ouvre de nouvelles perspectives en faveur d'un aménagement équilibré du territoire.

N'oublions pas notre commune, et la mairie, qui reprend de la vigueur et du crédit comme point de rencontre entre nos concitoyens et la République. C'est dans cette direction, que je vous propose d'adhérer à l'AMRF et que vive sa devise « **des maires au service des maires** ».

Soyez assuré, chère collègue, cher collègue, de l'expression de nos salutations rurales et les plus dévouées.

Vanik Berberian

Président de l'AMRF



() Adhérer à l'AMRF c'est bénéficier d'une vie départementale collective, d'informations via les lettres électroniques, notes, la revue 36000 communes. Ce sont aussi des services comme le dépannage juridique, l'outil de création de site Internet « Campagnol.fr », la plateforme "Ruraconnect" pour faciliter le télétravail de vos habitants dans votre commune, le Wiki des maires pour s'inspirer des autres collègues, des modèles de courriers d'interpellation des parlementaires, des outils de sensibilisations sur les grandes thématiques, des rencontres nationales, une convivialité et la solidarité entre collègues.*

Association des Maires Ruraux de France (AMRF)
52 avenue Maréchal Foch – 69006 LYON
Tél : 04.37.43.39.80 fax : 04.37.23.59.87 - amrf@amrf.fr
http : www.amrf.fr